



## **AVIS PUBLIC**

### **Avis public d'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal lors de la séance tenue le 7 avril 2025 :

- ✓ Règlement sur le plan d'urbanisme numéro **272-2025**
- ✓ Règlement de zonage numéro **273-2025**
- ✓ Règlement sur la construction numéro **274-2025**
- ✓ Règlement sur le lotissement numéro **275-2025**
- ✓ Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro **276-2025**
- ✓ Règlement sur la tarification des services en urbanisme numéro **278-2025**

Ces règlements ont pour but de modifier certaines dispositions des divers règlements d'urbanisme s'appliquant sur son territoire tout en se conformant au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC de Kamouraska.

La MRC de Kamouraska a délivré un certificat de conformité à l'égard de ces règlements le 23 avril 2025.

Ces règlements sont entrés en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 23 avril 2025, et sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 321, rue de l'Église, bureau 1 à Saint-Bruno-de-Kamouraska, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

**DONNÉ** à Saint-Bruno-de-Kamouraska, ce 6<sup>e</sup> jour de mai 2025.

*Signé*

Pascale Pelletier Ouellet

Directrice générale et greffière-trésorière